

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain
Un temps d'avance

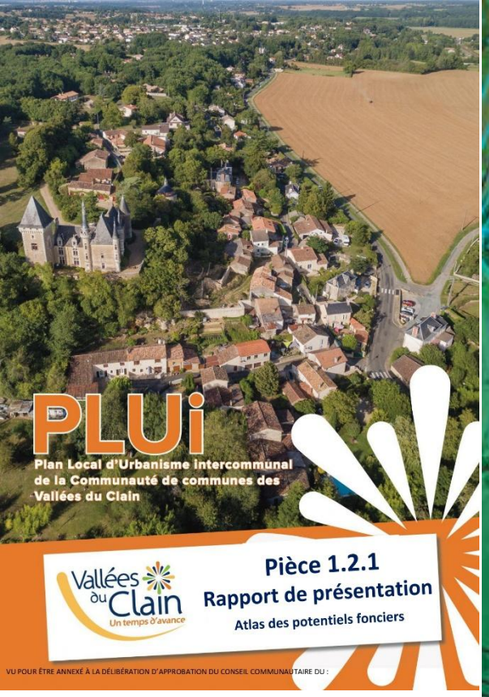
Pièce 1.2.1
Rapport de présentation

Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Atlas des potentiels fonciers par communes

Une démarche accompagnée par :



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Aslonnes, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

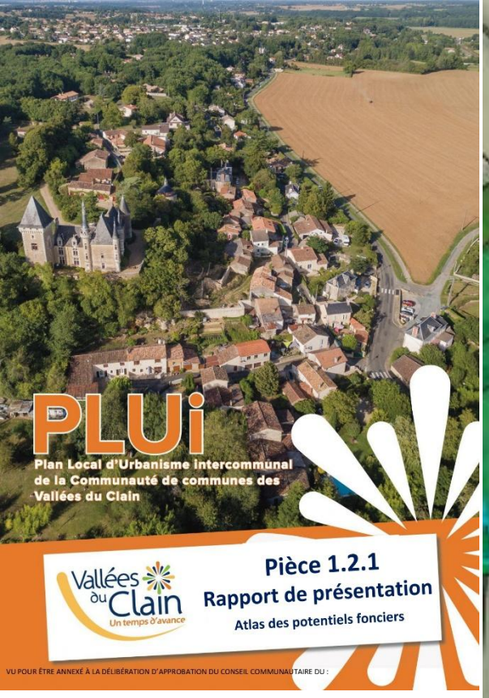
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Bâti 2022
- Parcellaire 2022
- Limitte communale



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Aslonnes, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

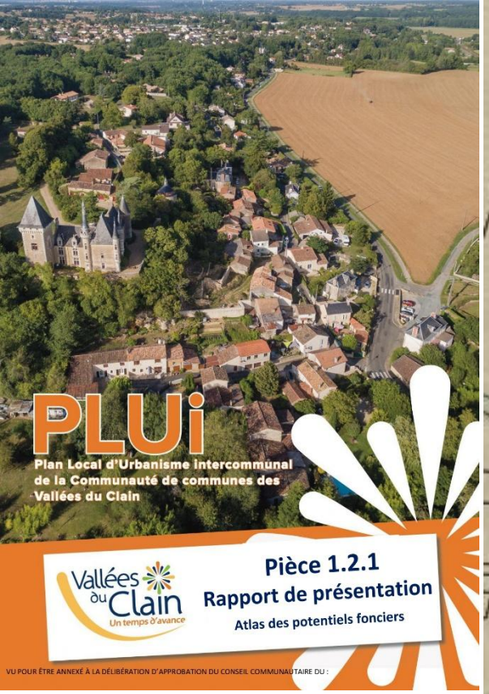
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Bâti 2022
- Parcellaire 2022
- Limitte communale



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Aslonnes, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

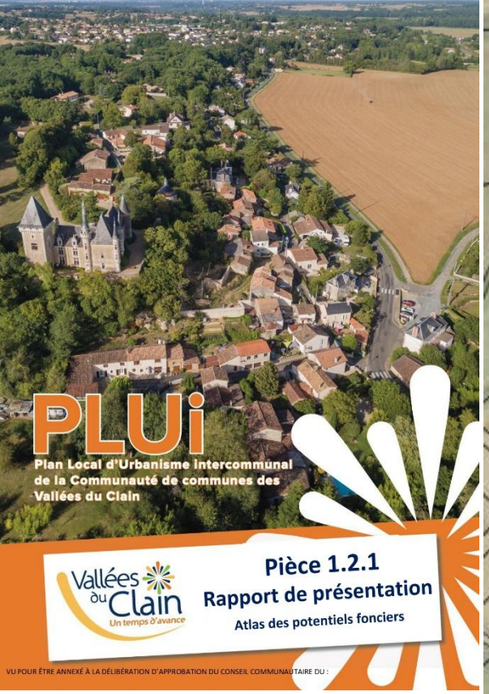
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Aslonnes, n°4

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

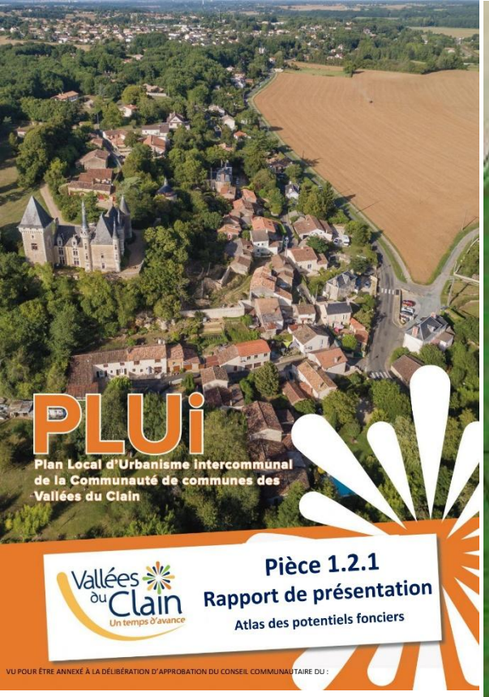
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Château-Larcher, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

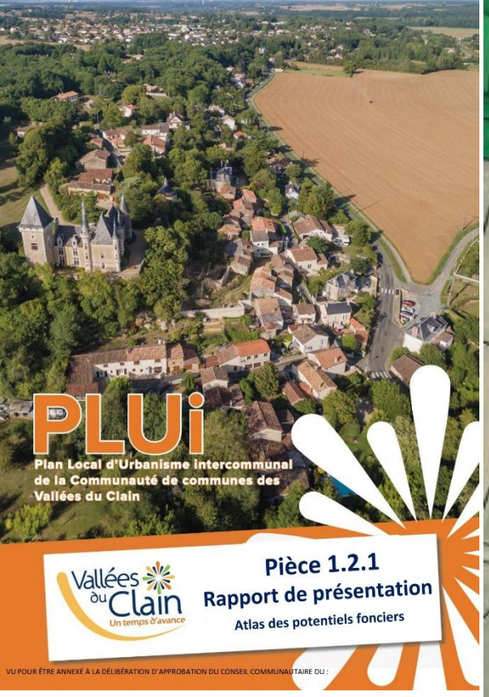
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Château-Larcher, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

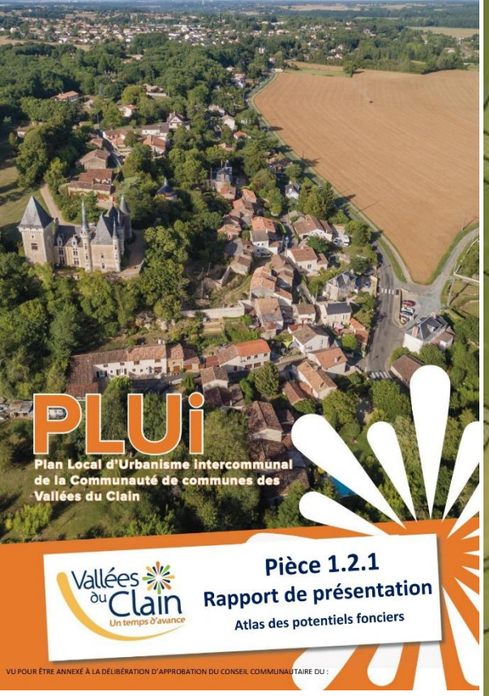
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Château-Larcher, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

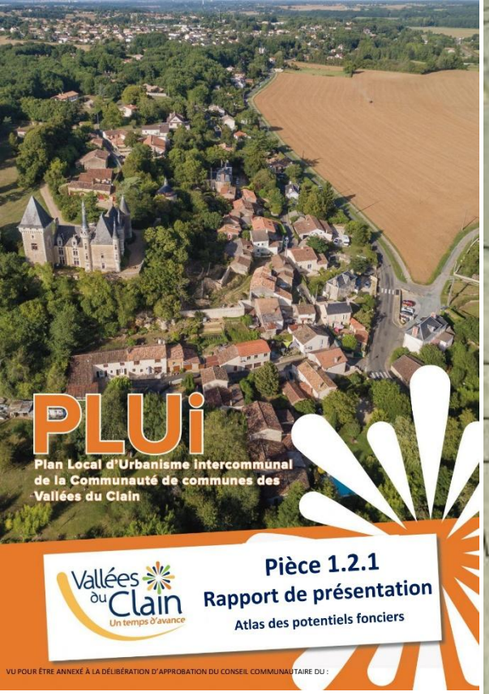
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Dienne, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

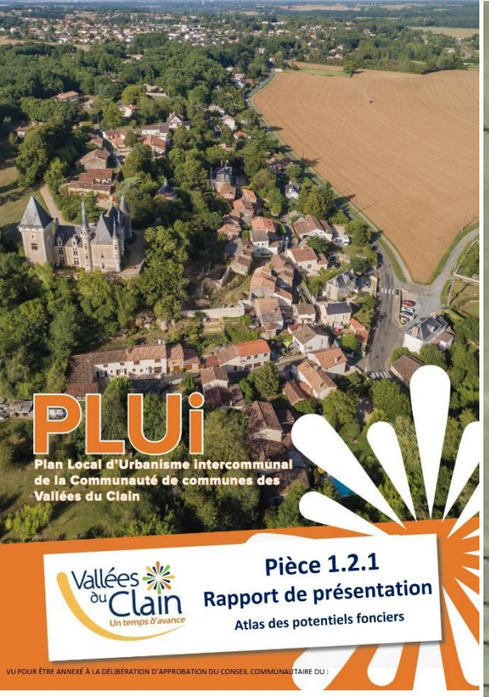
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Dienne, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

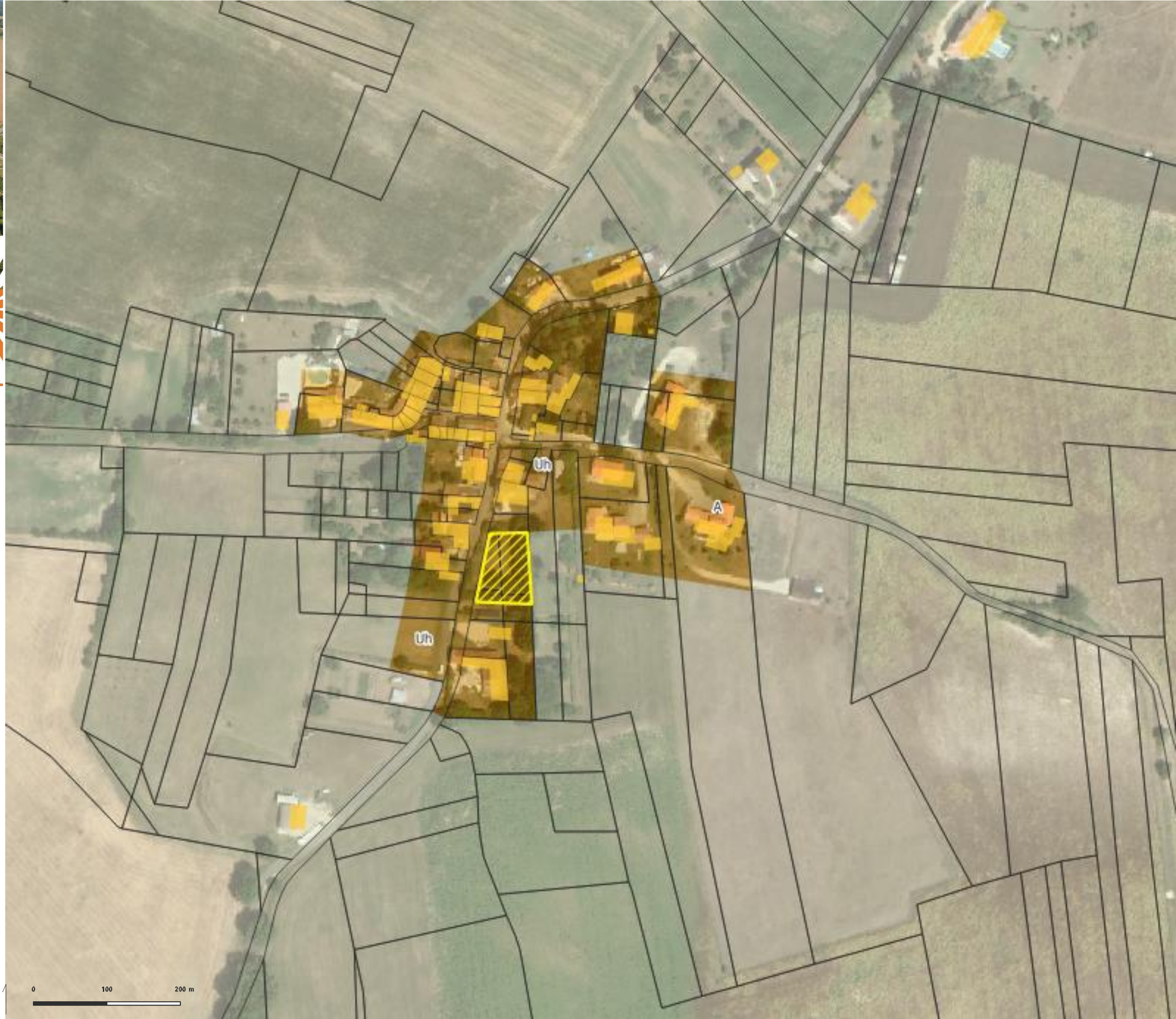
Prescriptions ponctuelles

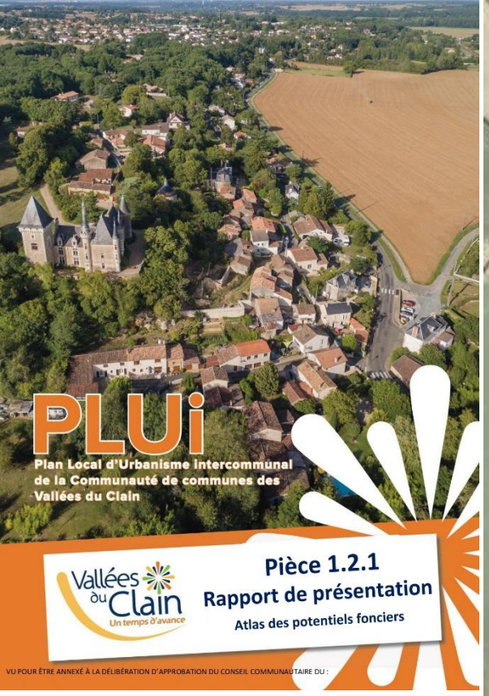
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Fleuré, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

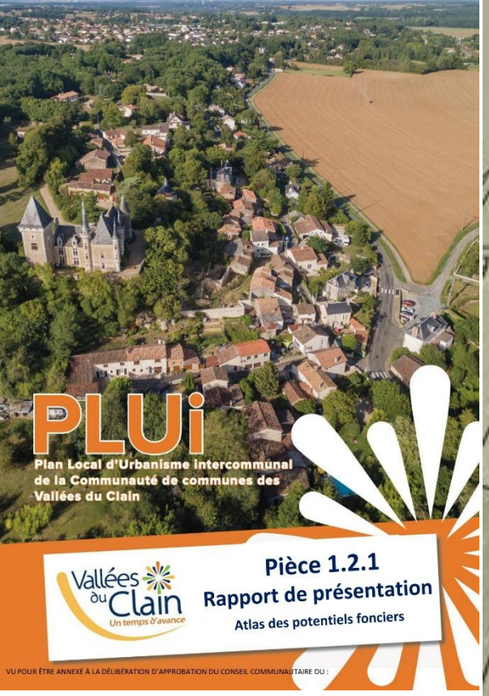
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Gizay, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

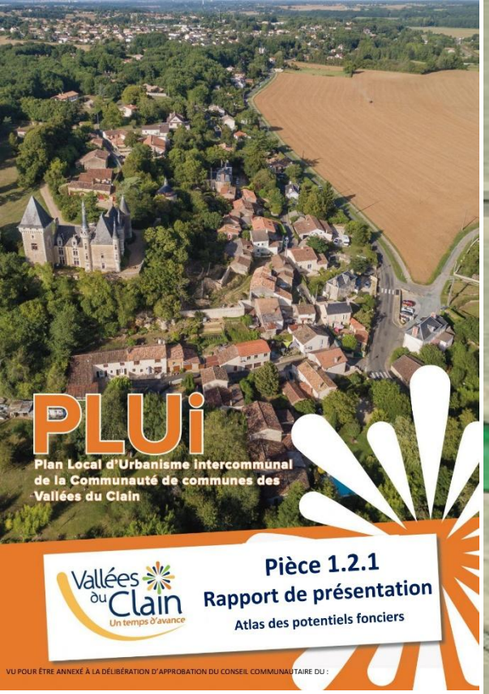
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Gizay, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

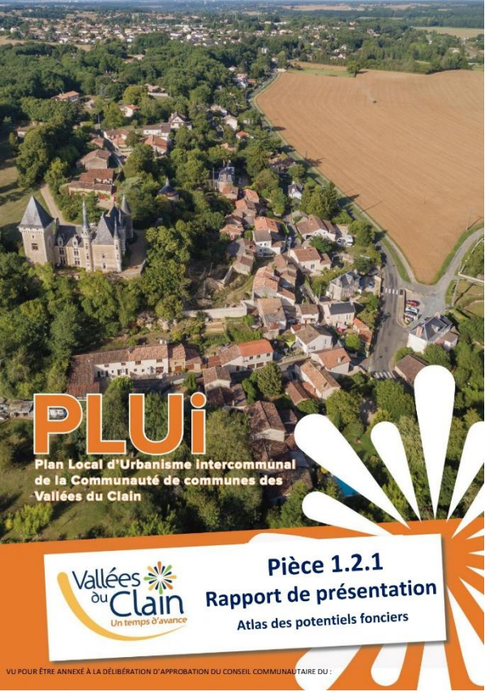
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Iteuil, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

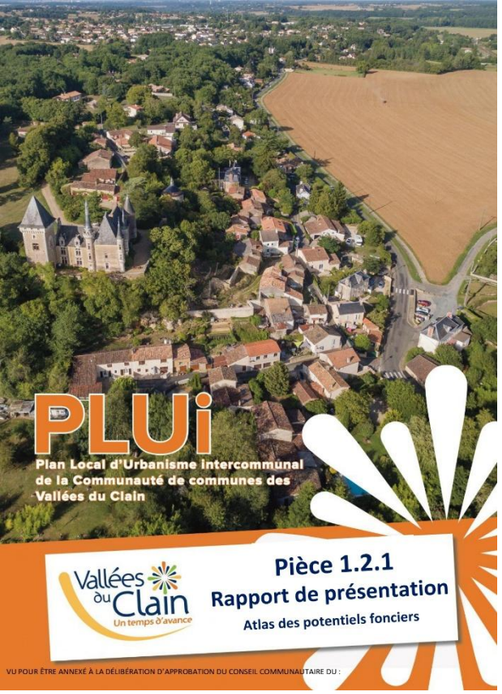
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Iteuil, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires
- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

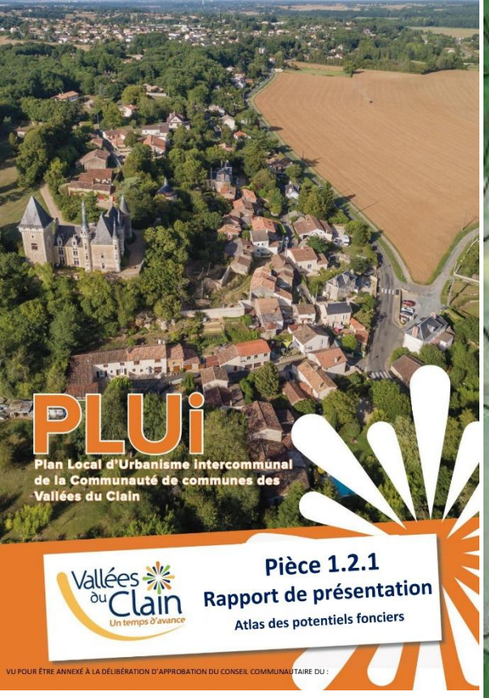
Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques
- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Parcellaire 2022

0 100 200 m

Ue
1AUe
Ue
Ue
ER61
ER60
A
N
Uh
A
N
N
La Saintonie
Rufigny
La Troussaye



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Iteuil, n°4

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

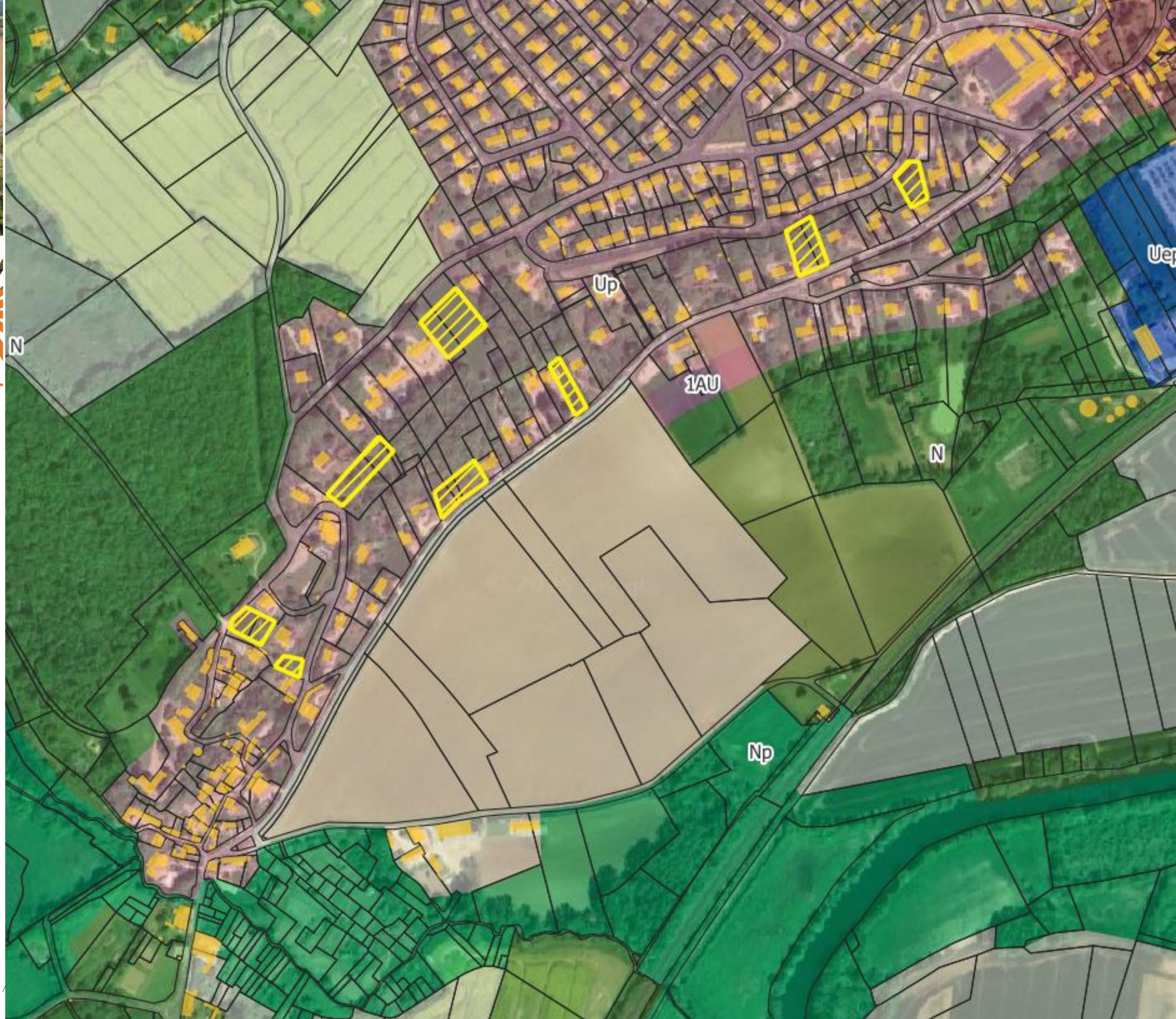
Prescriptions ponctuelles

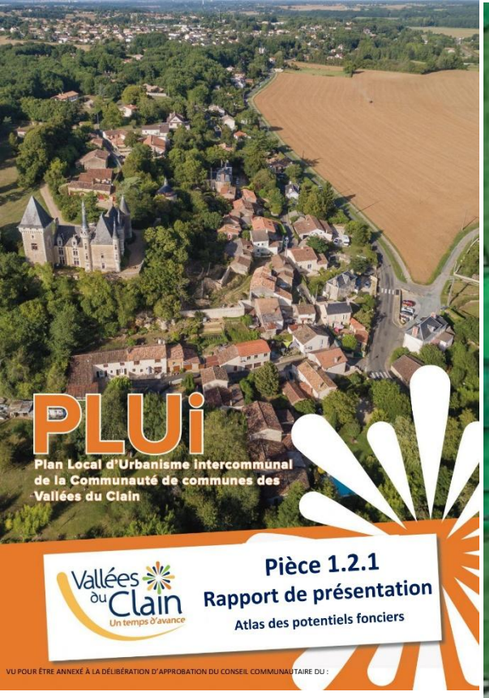
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Iteuil, n°6

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

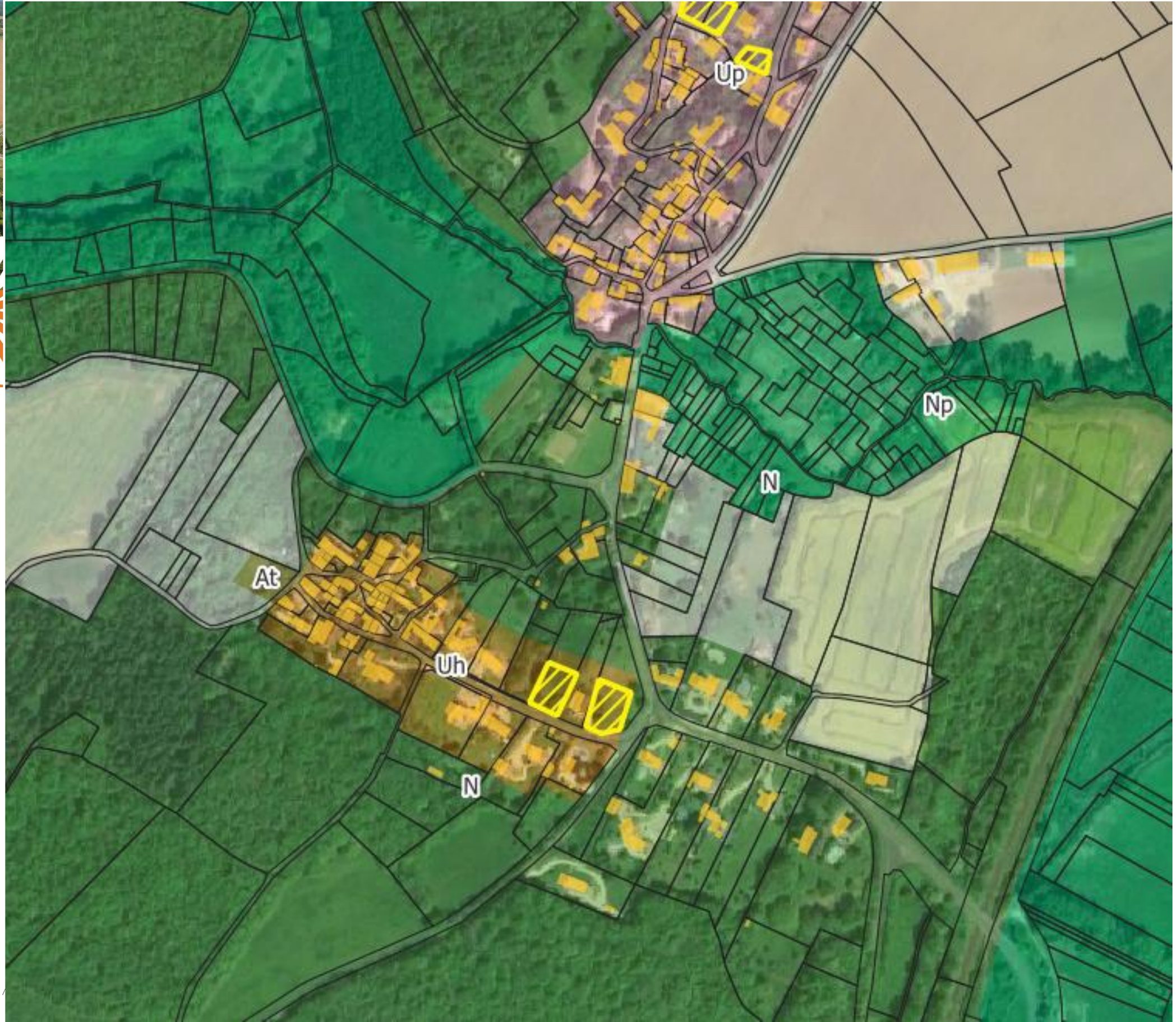
Prescriptions ponctuelles

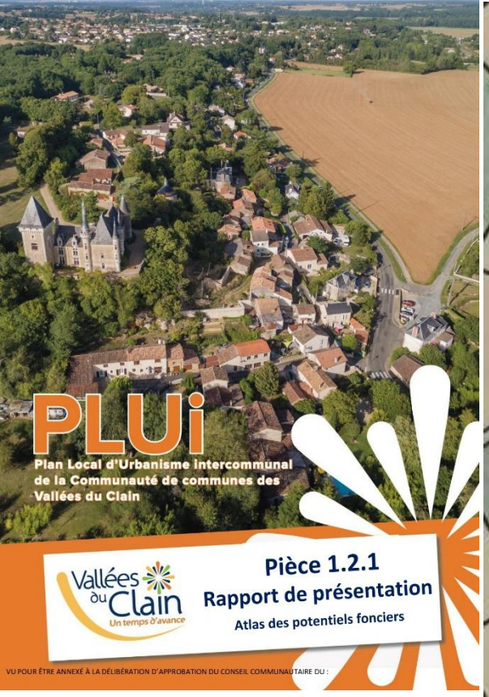
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : La Villedieu-du-Clain, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

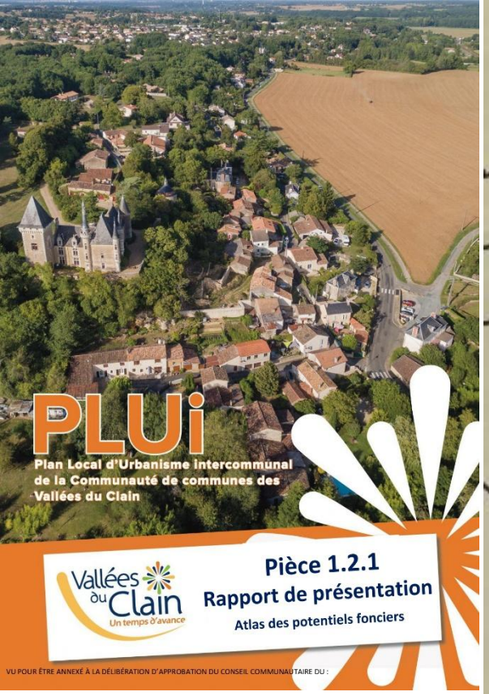
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marçay - Vivonne, n°6

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

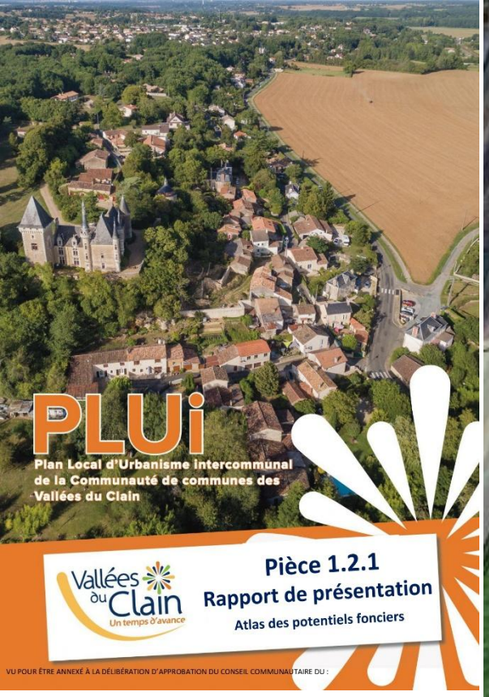
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marçay, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

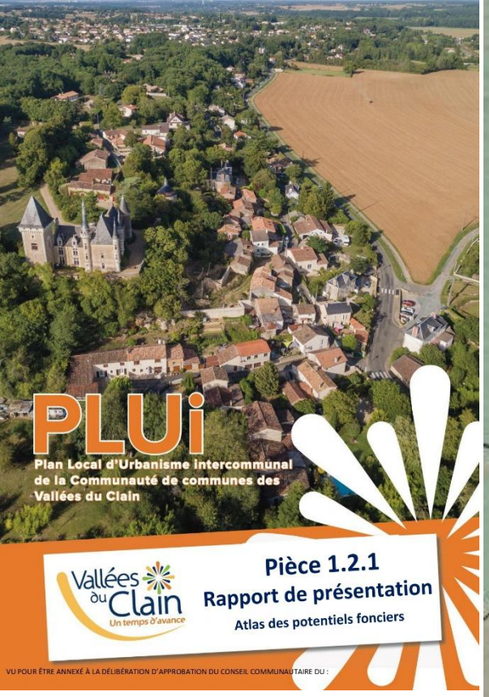
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marçay, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

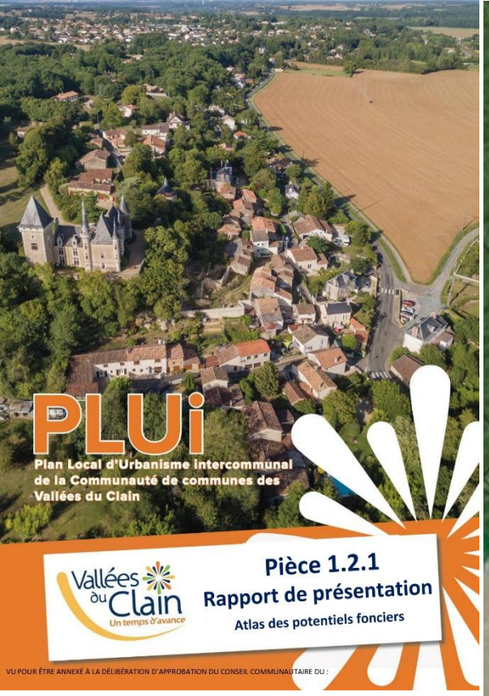
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marçay, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

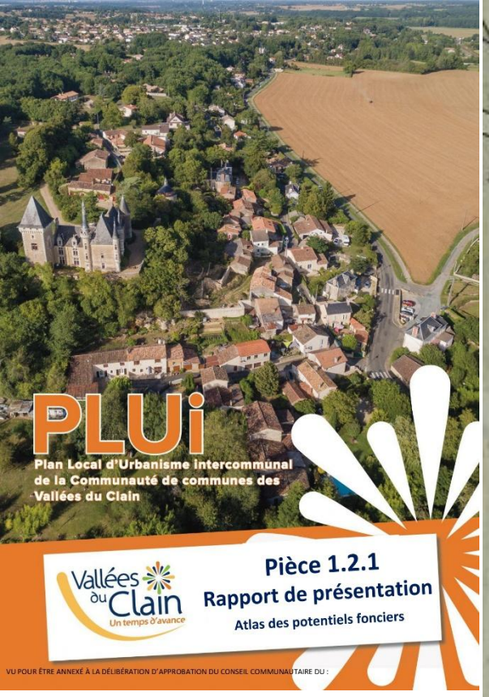
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marigny-Chemereau - Marçay,

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

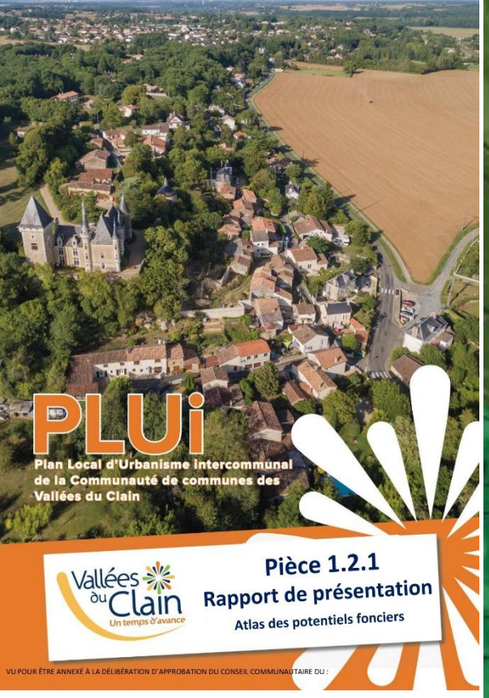
Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires
- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques
- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marigny-Chemereau, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

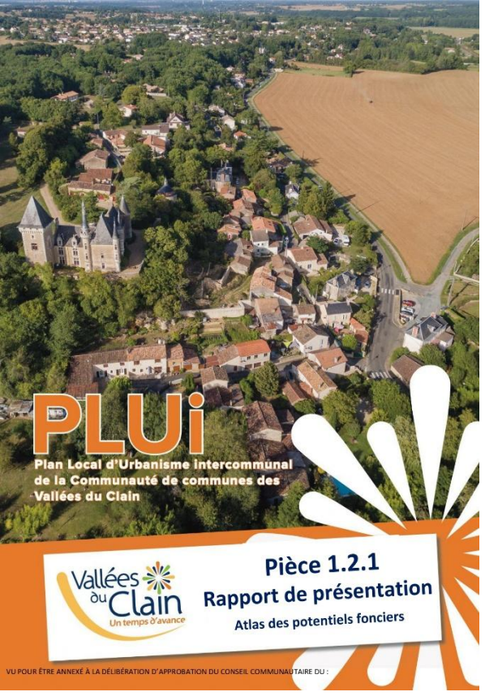
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marigny-Chemereau, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

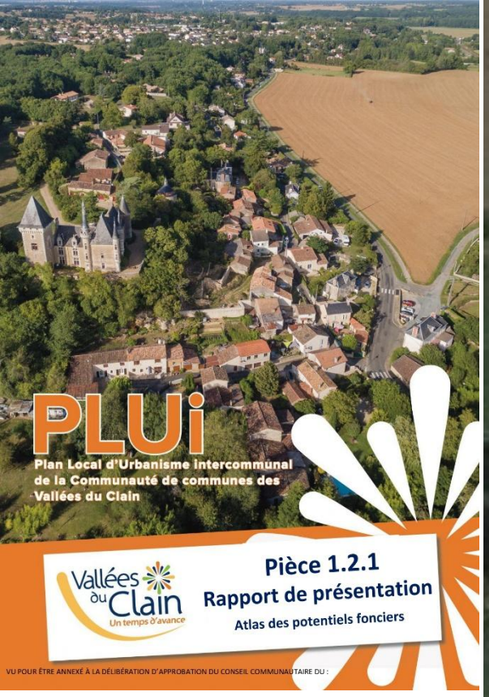
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marigny-Chemereau, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

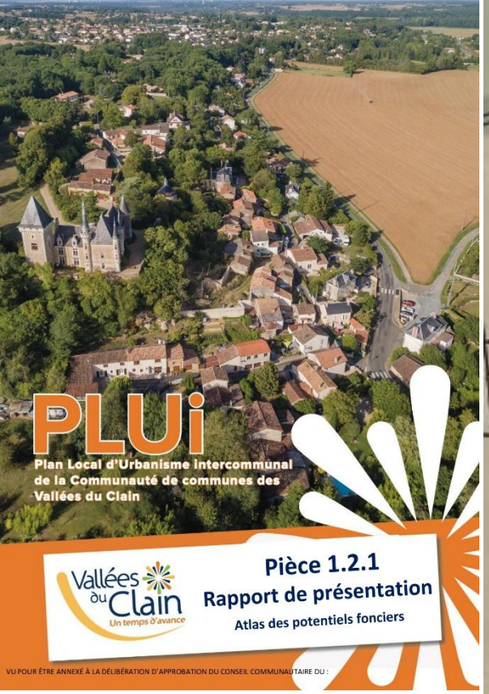
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marnay, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

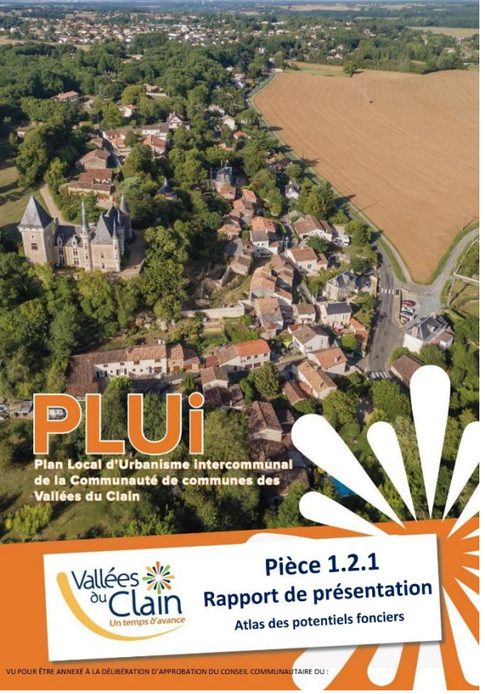
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Marnay, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

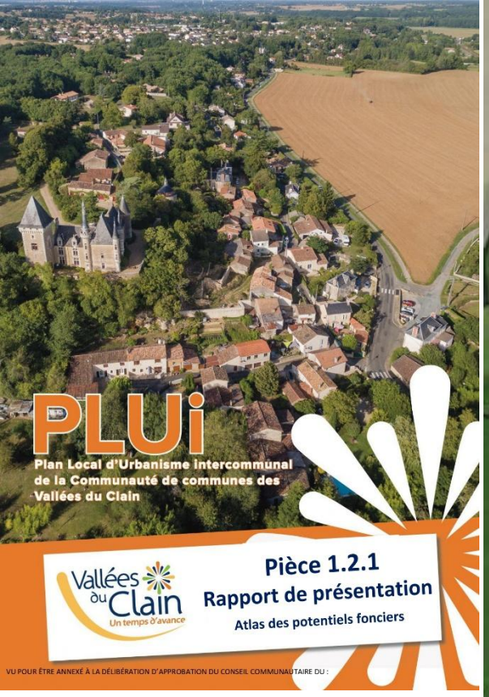
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nieuil-l'Espoir, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

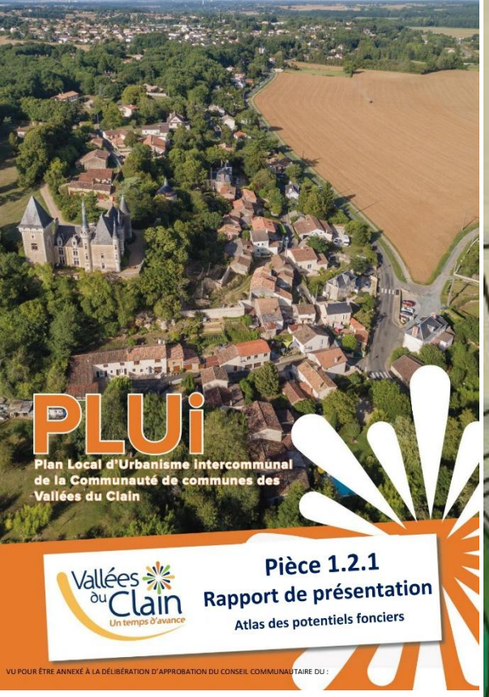
Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m

Ue
Uh
A
N
Ue
N
N



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nieuil-l'Espoir, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

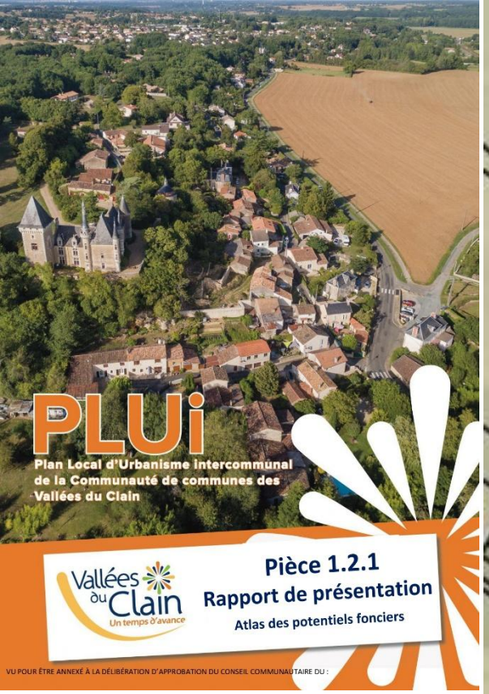
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nieuil-l'Espoir, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

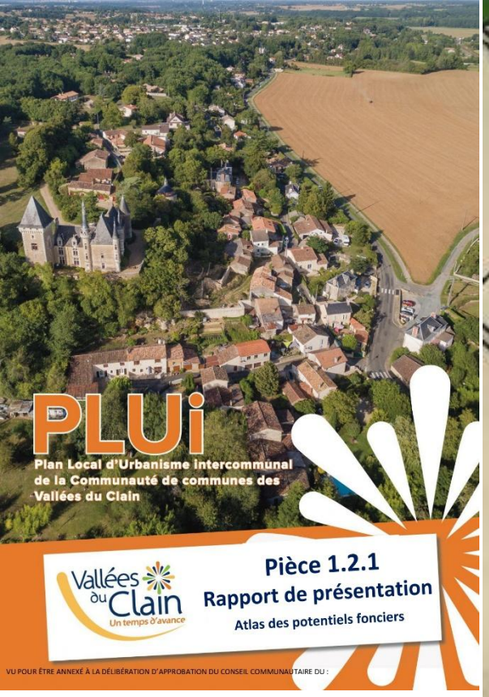
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nouaillé-Maupertuis -

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

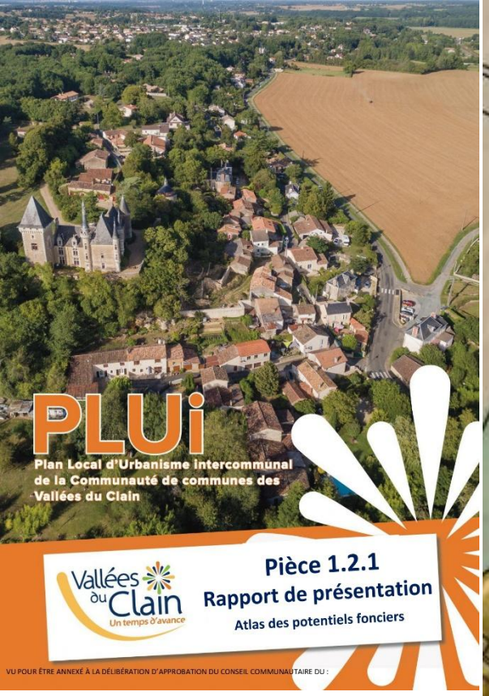
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nouaillé-Maupertuis, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

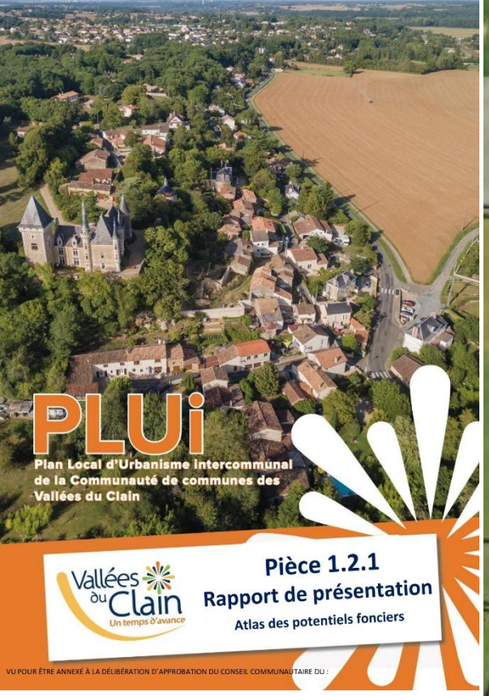
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nouaillé-Maupertuis, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

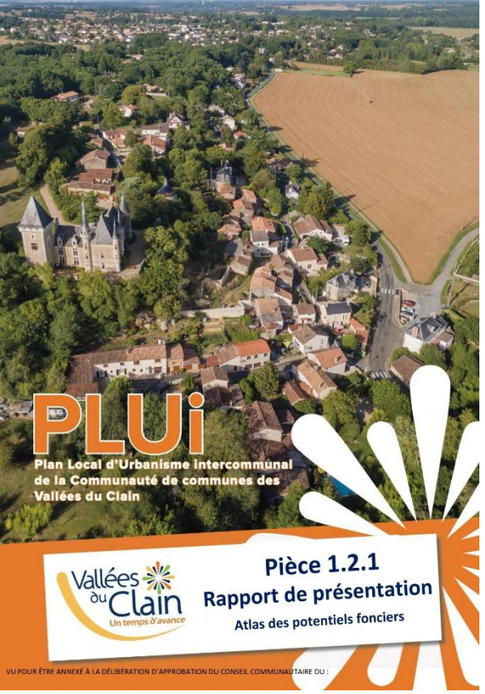
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Nouaillé-Maupertuis, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

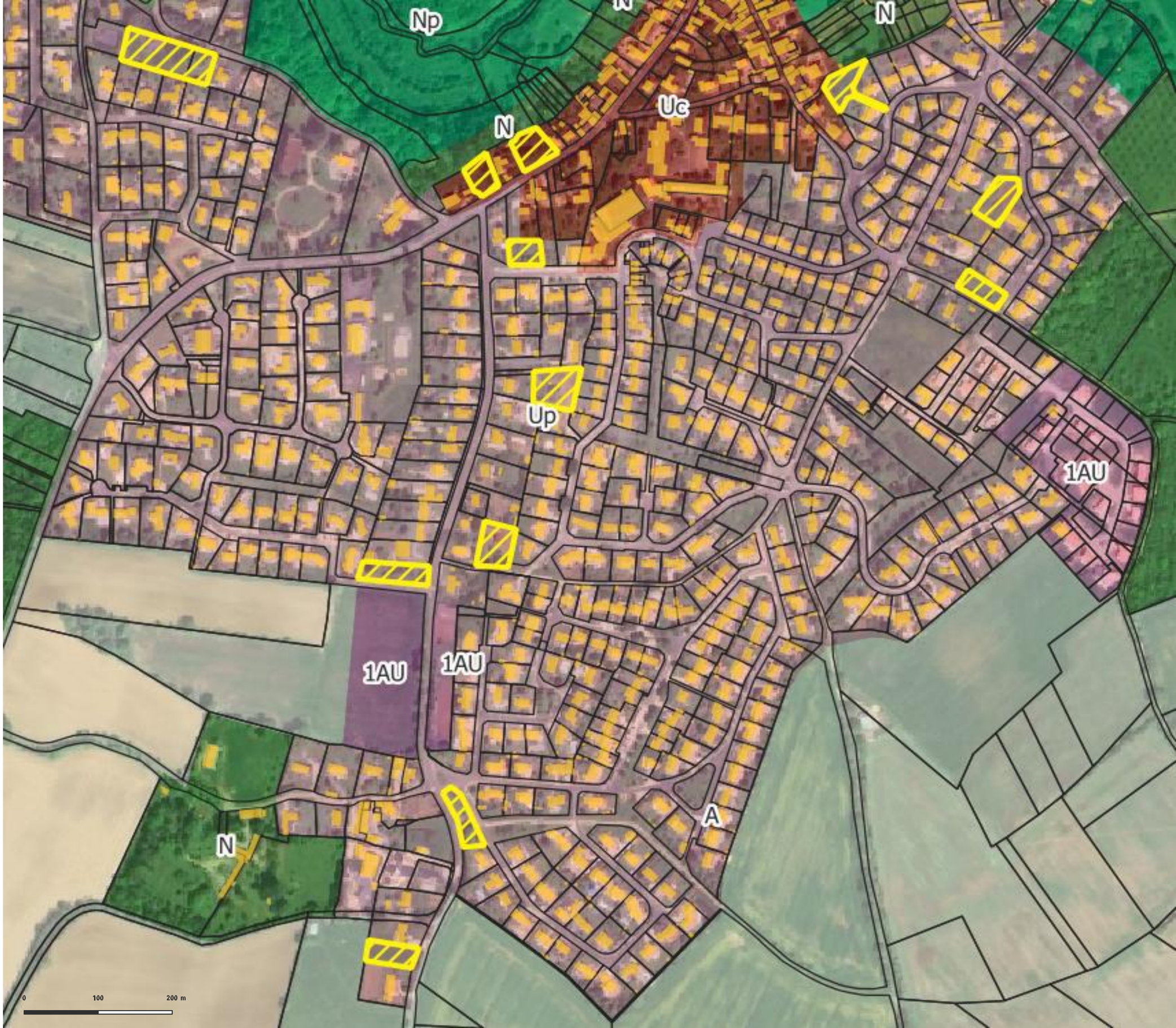
Prescriptions ponctuelles

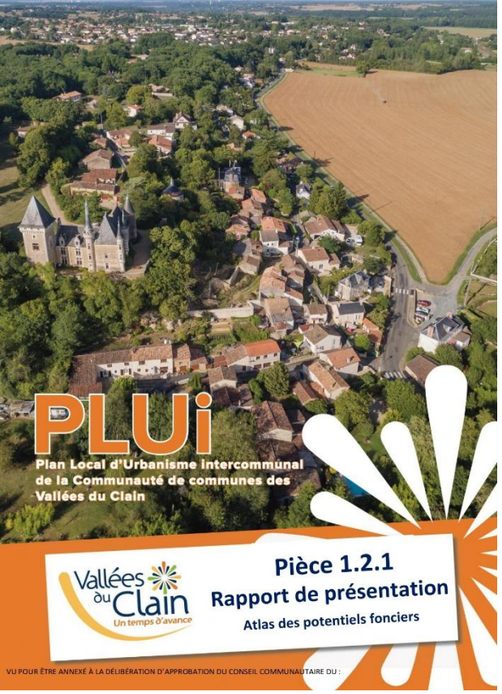
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Roches-Prémarie-Andillé, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

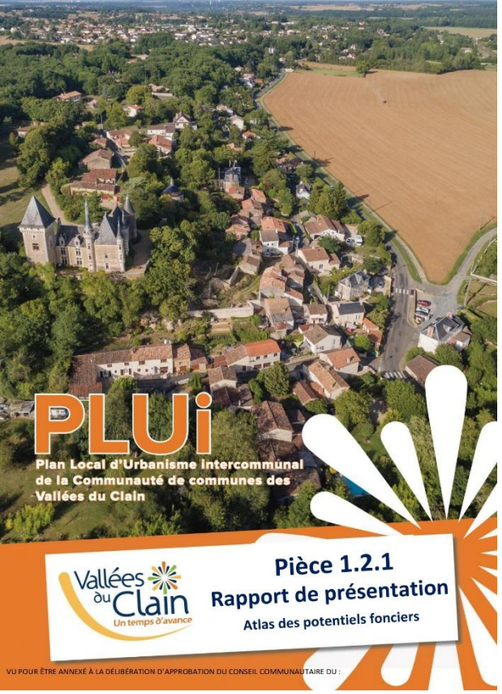
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Roches-Prémarie-Andillé, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

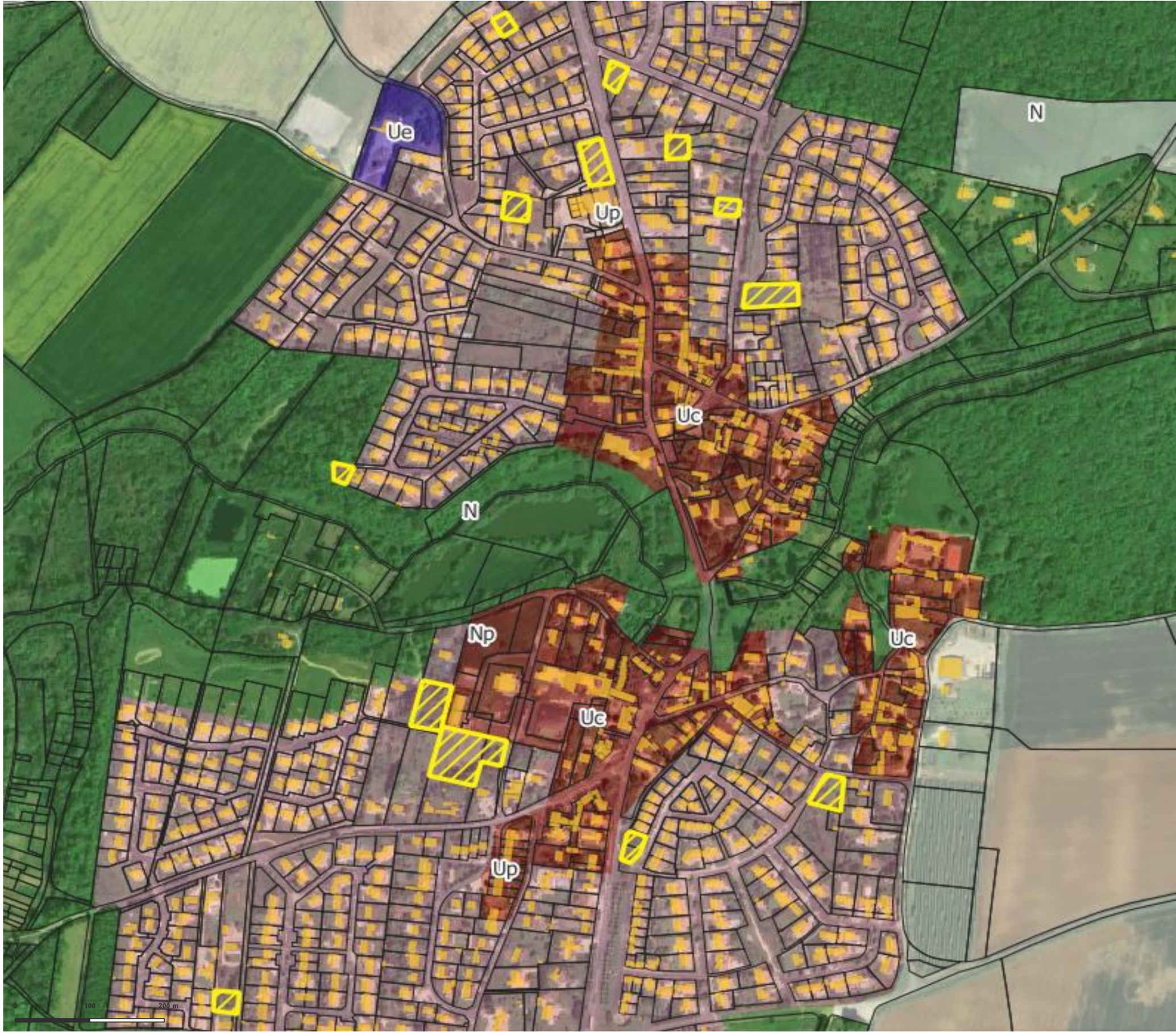
Prescriptions ponctuelles

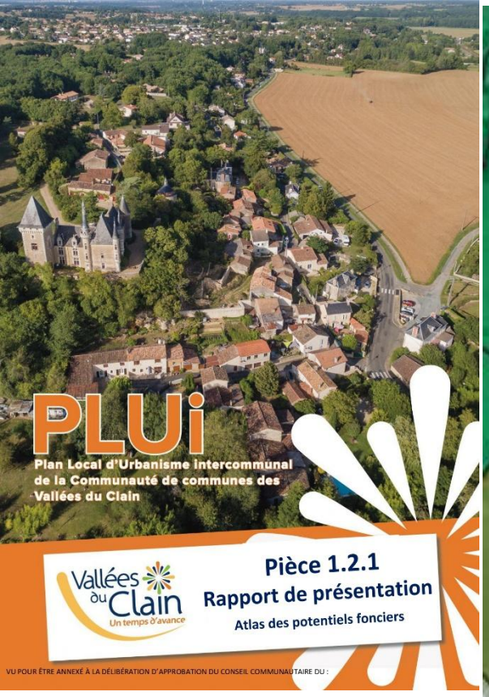
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Roches-Prémarie-Andillé, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

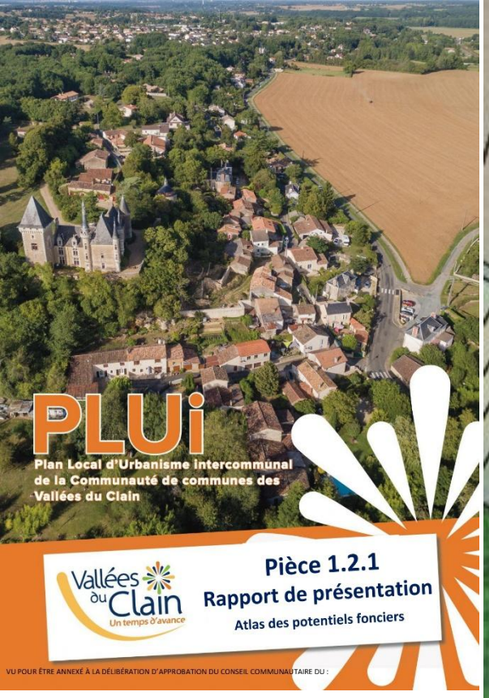
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Roches-Prémarie-Andillé, n°4

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

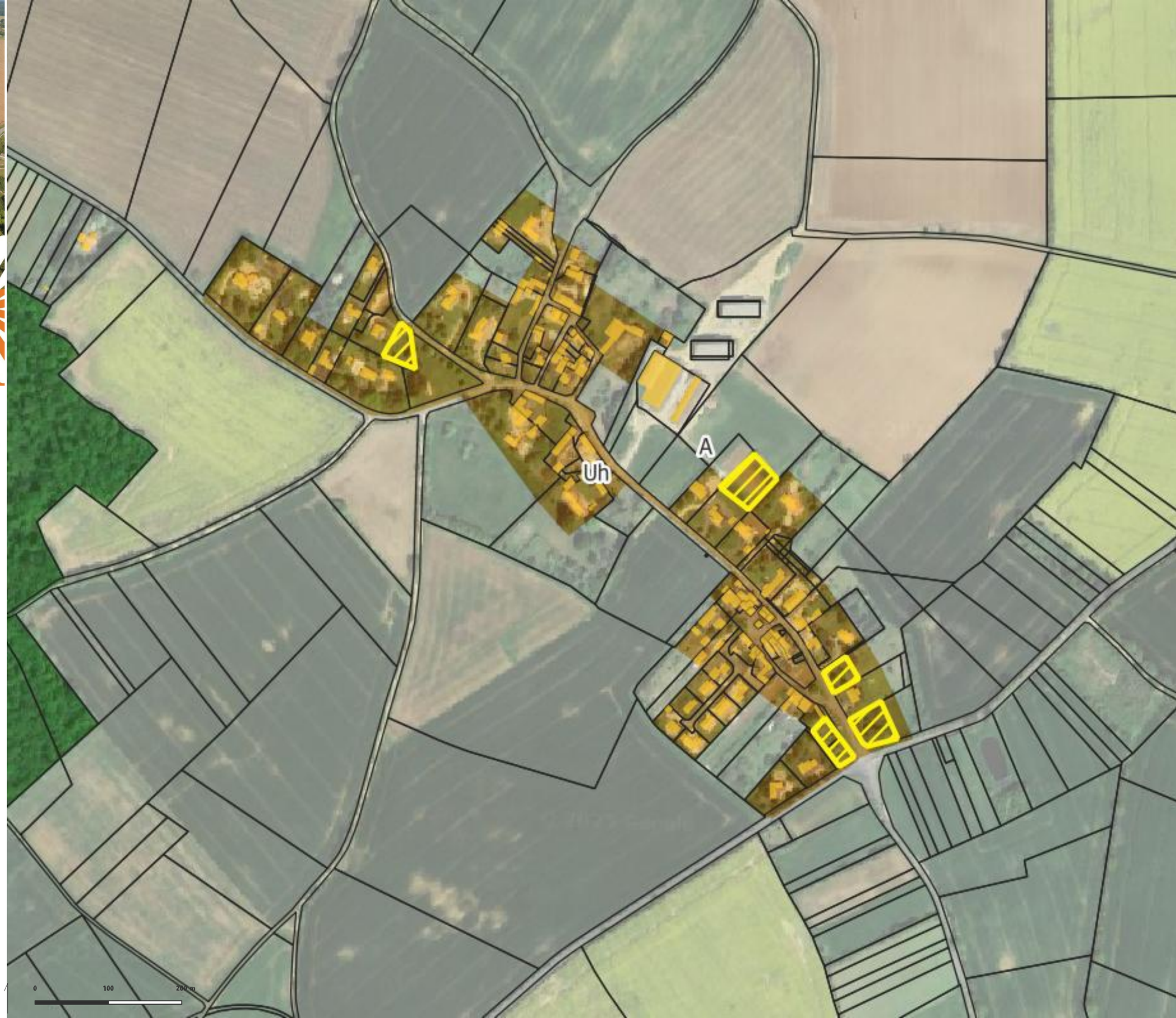
Prescriptions et informations

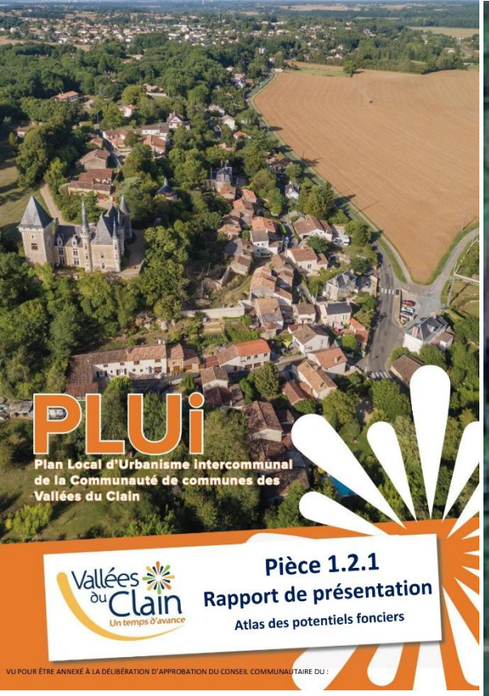
Prescriptions linéaires
- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques
- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Smarves, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

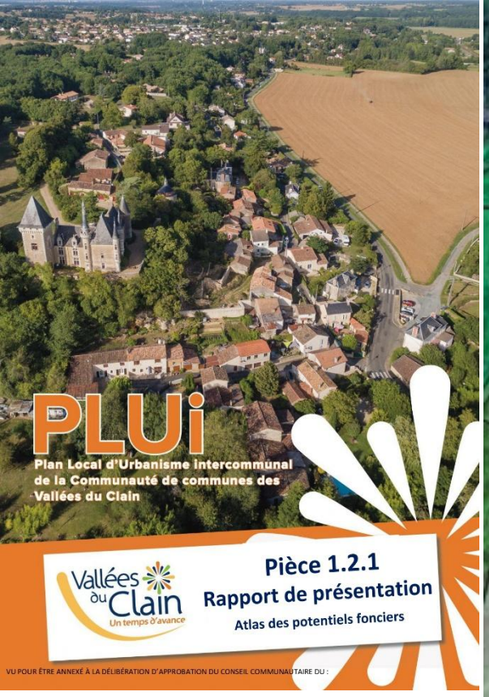
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Smarves, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

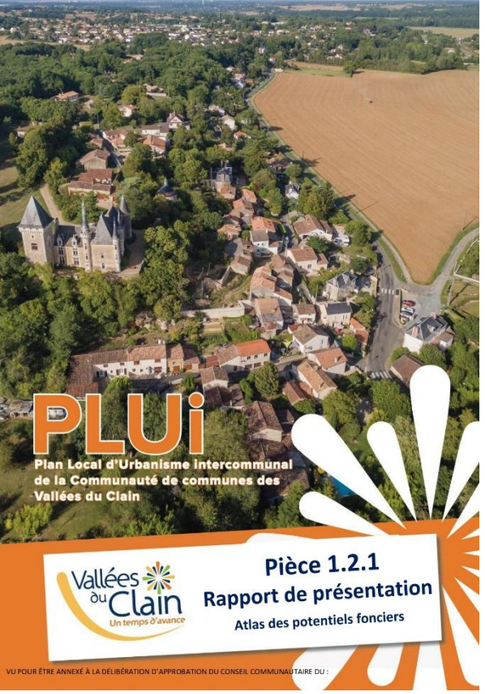
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vernon, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

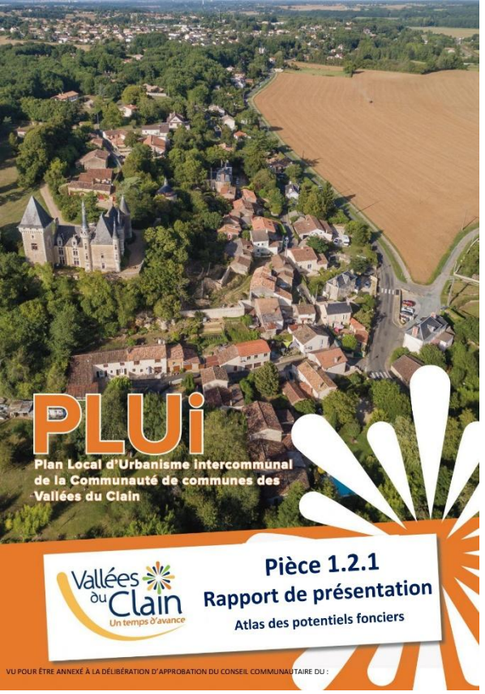
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



Commune(s) : Vernon, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

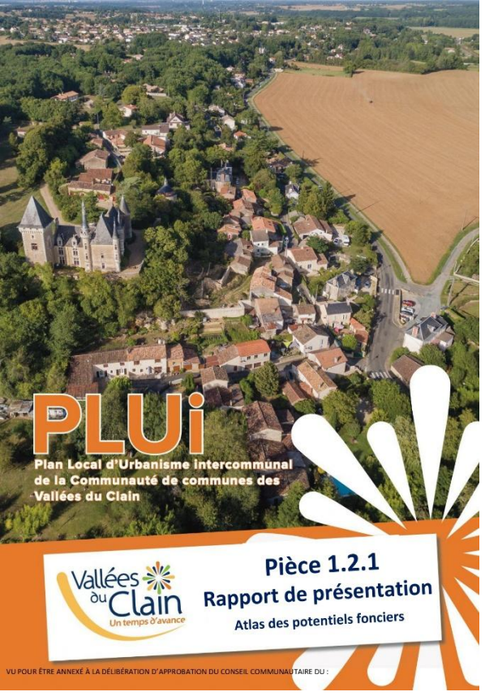
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Parcellaire 2022

0 100 200 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1

Rapport de présentation

Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne - Château-Larcher,

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

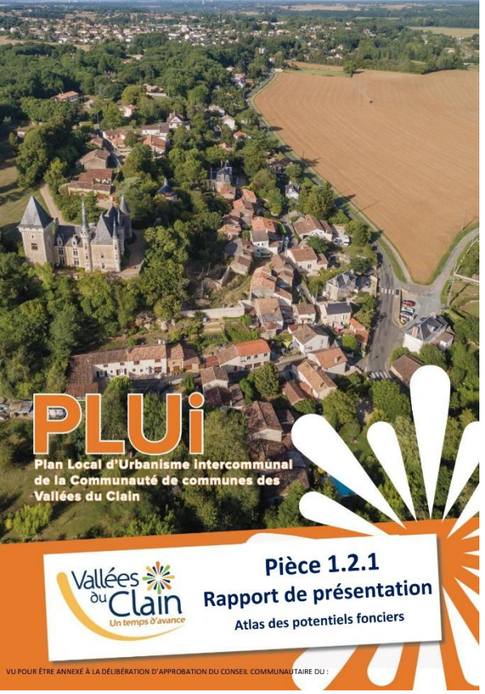
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



Commune(s) : Vivonne - Château-Larcher,

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

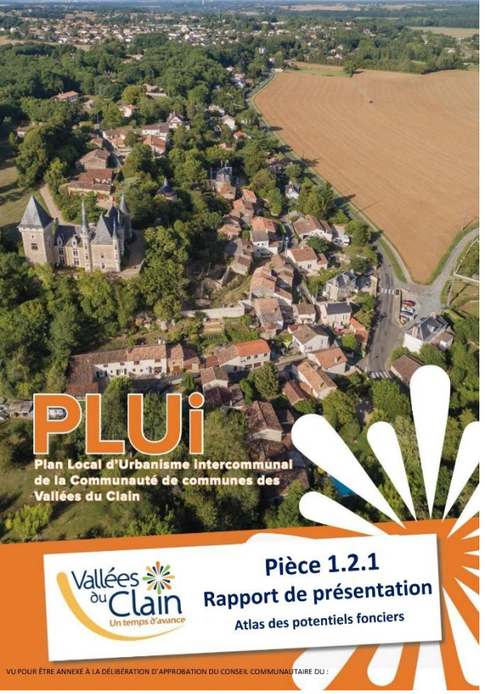
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne, n°1

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

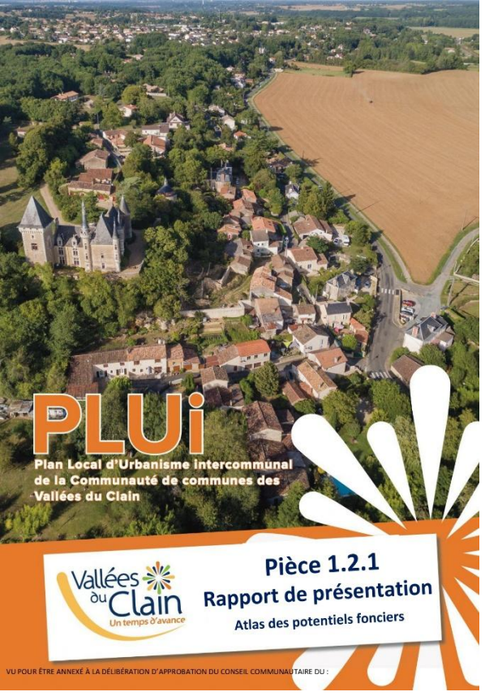
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





Commune(s) : Vivonne, n°10

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

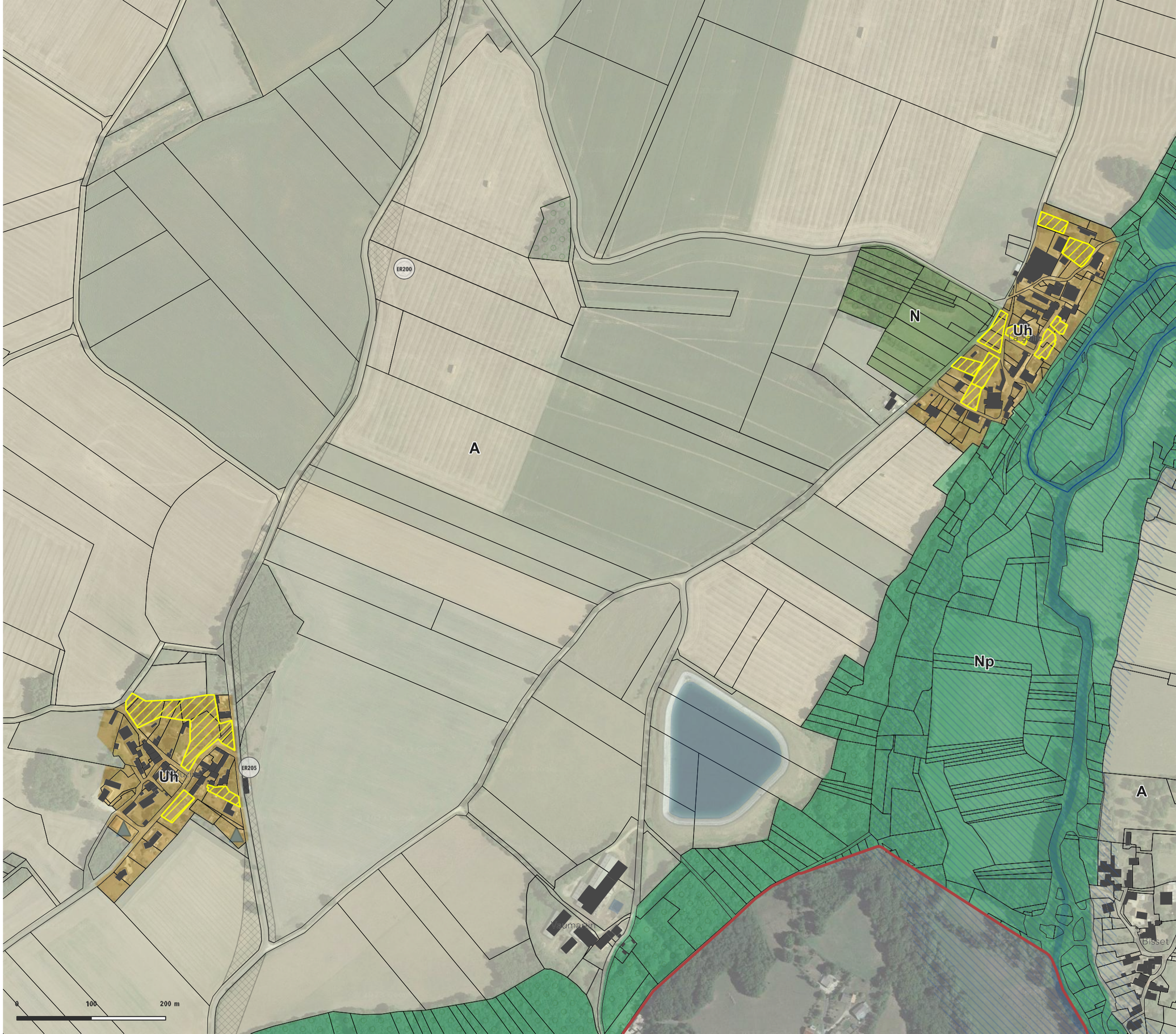
Prescriptions ponctuelles

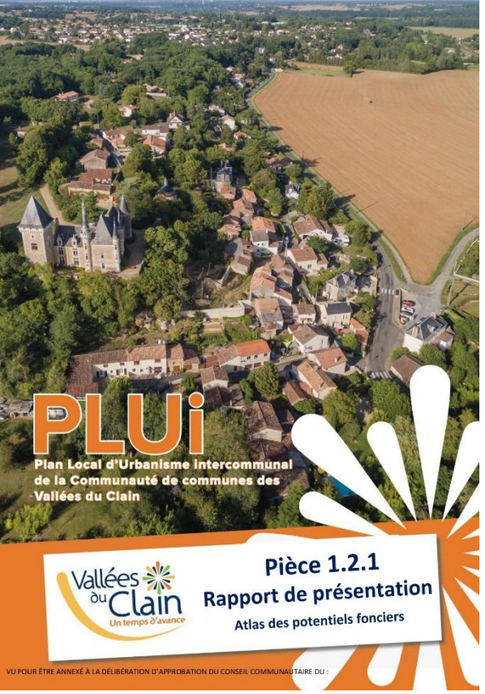
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne, n°2

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

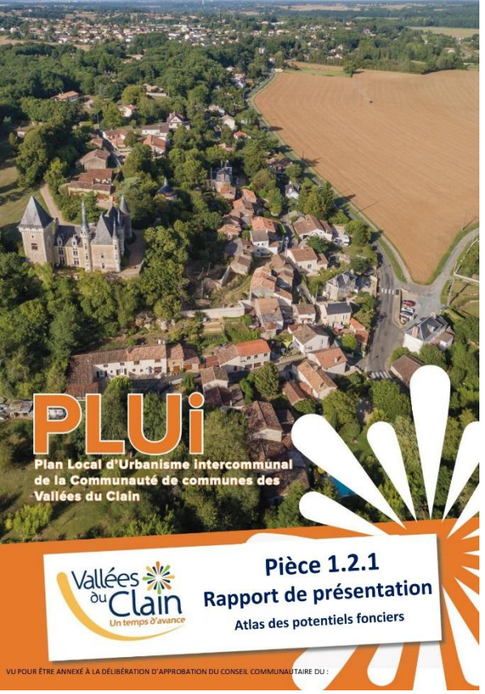
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne, n°3

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

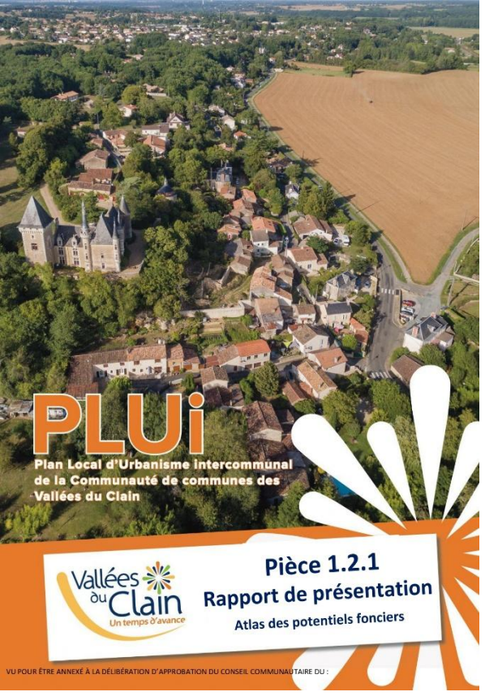
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne, n°4

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

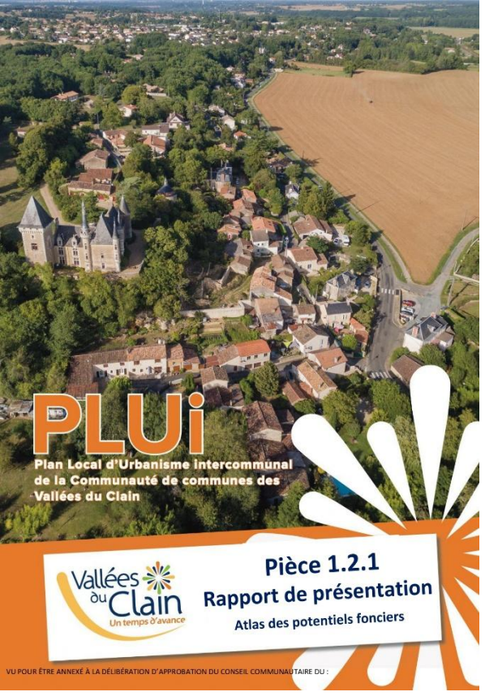
Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne, n°5

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

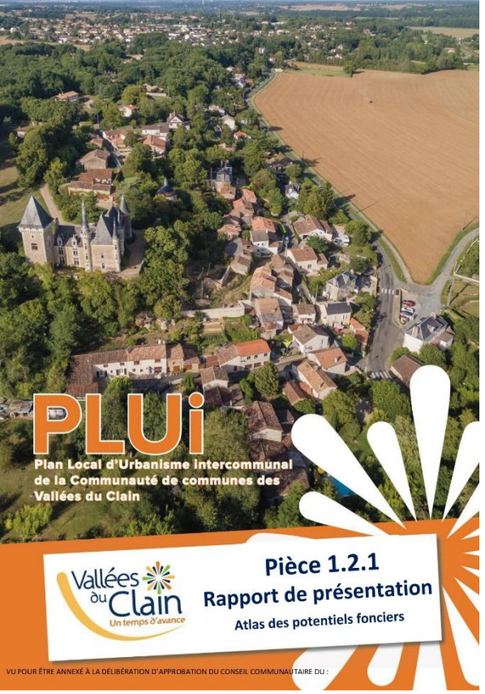
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

0 100 200 m



Commune(s) : Vivonne, n°7

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

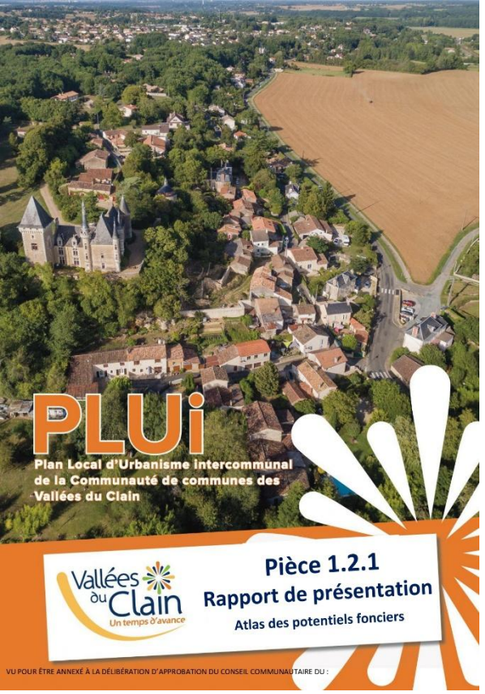
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

Cadastre

- Parcellaire 2022



Commune(s) : Vivonne, n°8

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

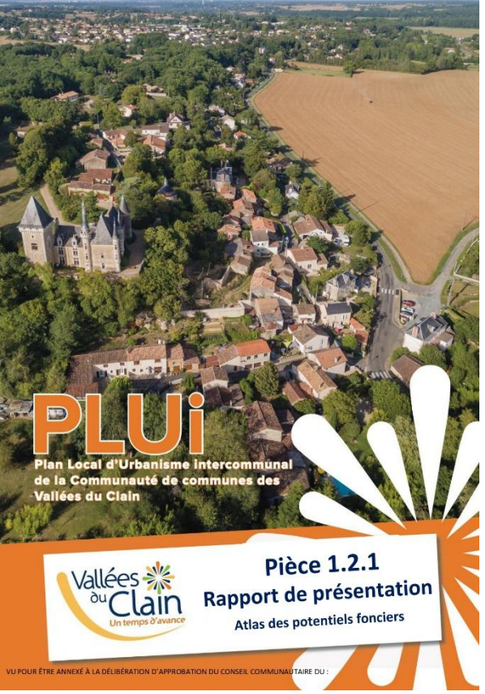
- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vallées du Clain — Un temps d'avance

Pièce 1.2.1
Rapport de présentation
Atlas des potentiels fonciers

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU :

Commune(s) : Vivonne, n°9

Délimitation des zones

Uc	Uep	A	Nabe
Up	1AU	Ae	Nab
Uh	1AUa	Ah	Ne
Ue	1AUe	Ap	Nep
Uec	1AUec	At	Np
Ued	1AUep	N	Nt
Uem	2AUe	Na	

Prescriptions et informations

Prescriptions linéaires

- Alignement d'abres à protéger
- Chemin à protéger
- Linéaire commercial à protéger
- Haie bocagère à protéger
- Muret à protéger

Prescriptions ponctuelles

- Elément de patrimpine architectural à protéger
- Mare ou source à protéger
- Arbre remarquable à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions surfaciques

- Cône de vue à protéger
- Espace boisé classé
- Espace naturel à protéger
- Emplacement réservé
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limitation particulière d'implantation
- Site archéologique
- Zone humide
- Parc et/ou jardin à protéger
- Atlas des Zones Inondables
- PPRi
- PPRmt

- Parcellaire 2022

N

Uh

A

ER206

0 100 200 m